

**Une antenne relais de téléphonie mobile
à quelques mètres d'un centre de santé,
d'une halte-jeux et d'une crèche ?**

C'est non !

Le projet de l'opérateur Bouygues d'installer une antenne relais au 16, rue Émile Conroy est inacceptable. En effet, alors que les dernières études, en particulier le rapport Bio Initiative, soulignent les dangers d'exposition prolongée aux rayonnements électromagnétiques, (en particulier pour les plus jeunes) le projet de Bouygues, bafoue délibérément le principe de précaution, un principe pourtant inscrit dans notre Constitution.

École maternelle, lieu de culte accueillant des jeunes handicapés, centre de protection maternelle et infantile, halte-jeux, maison du petit enfant, la rue Émile Conroy et son périmètre le plus immédiat ne manque pas de lieux accueillant des centaines d'enfants. Les personnels de ces structures sont eux aussi en droit d'attendre un peu plus de considération pour leur santé de la part des opérateurs de téléphonie mobile.

Des milliers de signatures avaient été recueillies ces derniers mois pour s'opposer à ce projet et à celui de la rue des Ursulines.

Seule la mobilisation de centaines de riverains, l'interpellation répétée des opérateurs de la part des élus, des réunions publiques d'informations et enfin une manifestation avaient permis de faire reculer l'opérateur Orange et avaient abouti à l'abandon du projet. C'est aussi la mobilisation qui avait fait reculer SFR square Degeyter.

**C'est la mobilisation des riverains, des parents,
des personnels qui fera reculer Bouygues !**

Tout au long de l'année 2007 se sont tenues plusieurs réunions pour parvenir à la signature d'une charte d'utilisation de la téléphonie mobile sur le territoire de Plaine Commune. Ces négociations ont été rompues, les opérateurs refusant le principe de mesures des champs électromagnétiques de diverses antennes selon le protocole de la charte de Paris (qu'ils ont pourtant signée !).

Les opérateurs doivent revenir à la table de négociations. Les opérateurs doivent signer une charte encadrant l'exploitation de la téléphonie mobile sur Plaine Commune !

**Ce qui vaut pour Paris vaut pour la banlieue.
Non à l'antenne-relais rue Émile Conroy**

Rassemblement le 20 juin

19h sur les transats, face à la Basilique, Saint-Denis. Venez habillés en orange, bleu et blanc.

Manifestation-Parade le 22 juin

à 11h, départ devant le 19, rue des Ursulines Saint-Denis. Avec la participation d'étudiants du département théâtre de Paris VIII. Venez habillés en orange, bleu et blanc.

À Saint-Denis, sur Plaine Commune, nous sommes tous concernés.